

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_02
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales » ayant institué le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 renforçant les obligations de transparence ;
- La loi de programmation des finances publiques 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ;
- La Charte du Parc Naturel Régional du Queyras 2010-2021 prolongée jusqu'en 2024 ;
- Le projet Avenir Horizon 2020 adopté par le Comité Syndical du 18 mars 2015 ;

Considérant :

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_02
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2019**

- l'étape obligatoire du débat d'orientations budgétaires dans le cycle budgétaire ;
- le respect obligatoire d'un délai maximum de deux mois précédant le vote du budget primitif ;
- le caractère non décisionnel du débat d'orientations budgétaires mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique ;
- que le débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un vote ;

Il est proposé de débattre des orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras :

Etape obligatoire, le débat d'orientations budgétaires a vocation à informer les élus sur la situation économique et financière du Parc Naturel Régional du Queyras afin d'orienter leurs choix lors du vote du budget primitif.

L'ambition est de mettre en œuvre concrètement et efficacement les objectifs de la Charte du Parc naturel régional, assurer la planification des opérations, leur mise en valeur et leur évaluation, mais surtout rechercher la synergie, voire la mutualisation des acteurs dans un contexte de restriction budgétaire.

La baisse des dotations depuis plusieurs années s'inscrit dans un contexte général de baisse globale des dépenses publiques et la contribution importante des collectivités à celles-ci soulève depuis des années des inquiétudes quant au manque de moyens.

Dans le cadre des économies budgétaires, cette situation interroge sur l'avenir des communes rurales à faible potentiel financier.

S'agissant des Parcs, ils sont aujourd'hui au nombre de 53 dont 8 en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. En juillet 2017, l'institution Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté une feuille de route pour les Parcs Naturels Régionaux qui prévoit notamment que 49 % des voix soient détenues par le bloc Région-Département dont 30 % pour la Région. La Région souhaite que les Parcs révisent leurs statuts en ce sens. S'agissant du Parc Naturel Régional du Queyras, nous sommes toujours en attente de la parution du décret d'intégration de la commune de Vars dans sa partie Val d'Escreins car, conformément à la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature, des paysages et à son décret d'application du 10 juillet 2017, la commune de Vars a délibéré pour rejoindre le Parc pour la partie Val d'Escreins.

Compte-tenu du délai supplémentaire accordé par la DREAL le bilan triennal a été rédigé pour le printemps 2018 et soumis au Conseil National de Protection de la Nature.

Dossier majeur, la stratégie biodiversité a été adoptée par le Comité Syndical du 28 juin 2018.

L'évaluation du plan de gestion de la Réserve Nationale a donné lieu à la réalisation d'un nouveau plan de gestion pour la période 2019-2028 adopté par le Comité Syndical du 6 décembre 2018.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_02
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2019**

En terme de gouvernance, il s'agira de continuer à faire fonctionner les Commissions thématiques et à travailler avec les élus référents.

L'enjeu est d'assurer la conservation et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager tout en permettant un développement harmonieux du territoire dans une logique de développement durable. Le Parc doit être force de proposition dans la prospective du territoire.

Les 3 axes de travail vont continuer à guider nos travaux pour l'année 2019 :

- 1- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager et en faire un atout pour le territoire
- 2- Permettre et assurer un développement harmonieux du territoire
- 3- Retrouver le lien Parc/habitants du territoire

Ces axes vont se décliner en actions suivantes :

- Education : cette année la Région oblige les Parcs à mettre en œuvre la mesure 100 du Plan Climat régional à savoir faire en sorte que chaque lycéen de la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur visite un Parc. Nous accueillons et intégrons donc cette nouvelle demande tout en conservant nos actions vers les autres publics. La priorité est donnée aux scolaires, mais des actions concernent toujours le grand public et les socio-professionnels. Cette année, un nouveau dossier animation voit le jour dans la continuité du Programme Découvertes ;
- Biodiversité : la stratégie, document cadre sur le patrimoine naturel du Parc, doit être mise en œuvre et les actions doivent être menées par un chef de projet désigné, le cœur de projet de ce document évolutif est de mettre en place des actions de connaissance et de gestion/protection des espèces et habitats et de s'ouvrir aux sciences participatives. L'objectif est de continuer à mettre en œuvre des actions très concrètes sur le territoire avec les habitants et les socio-professionnels. Le travail sur le PITEM commence à se mettre en place avec les partenaires ;
- Eau/Risques : le territoire étant labellisé PAPI, le travail d'animation devrait se mettre en place sous réserve de négociation avec la Région qui s'est fortement désistée sur le dossier. La priorité du Parc est donnée cette année au travail sur l'eau et les milieux aquatiques. Il convient également de suivre l'articulation de la politique de l'eau à l'échelle de la Haute-Durance. Sur les risques, suite à l'expérimentation PAPAM, nous restons en veille sur l'animation du STEPRIM notamment également dans le cadre de la fin de la GIRN portée jusqu'alors par le PETR ;
- Culture : la définition d'une politique culturelle au Parc suit son cheminement notamment avec la mission de mise en réseau des espaces muséographiques et la volonté de travailler sur l'interprétation du territoire ; une réflexion est engagée et est à poursuivre sur les espaces et en particulier sur la scénographie du Soum et les liens avec le four des Forannes et la Mine de Cuivre de Saint-Véran ainsi que l'entrée de l'Arche des Cimes. Il est important d'être en veille sur nos espaces pour les rendre toujours attractifs. Initié à l'Arche des Cimes, le travail avec des artistes serait important à poursuivre ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_02
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2019**

- **Tourisme** : le schéma des activités de pleine nature doit faire l'objet d'un comité de pilotage pour présenter le travail fait et pourrait être élargi à l'échelle de la Communauté de Communes. Il s'agira de bien travailler de concert avec la Communauté de Communes. Le label Charte Européenne de Développement Durable permet d'asseoir la stratégie écotouristique auprès des partenaires sur le territoire autour de l'ambition d'offrir aux visiteurs une découverte du territoire au travers d'un tourisme de qualité, à taille humaine et respectueux de l'environnement. Le lien avec les Offices de Tourisme du Guillestrois-Queyras et de Vars est majeur pour le territoire ;
- **Urbanisme/Paysage** : la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes avec la Charte se poursuit, le Parc doit être systématiquement associé lors de l'élaboration ou modification des PLU dans l'objectif commun de gestion économe du territoire. Le Parc joue son rôle de conseiller dans les domaines de l'urbanisme et du paysage auprès des communes. Le Parc va travailler également sur le patrimoine queyrassin, le paysage grâce à l'observatoire qui se monte et la signalétique ;
- **Agriculture** : la question de la préservation des terres agricoles constitue un enjeu majeur ainsi que la reprise ou la création d'exploitation. Le travail sur les diagnostics agro-pastoraux doit permettre de décliner des recommandations dans les baux d'alpage. Le Système Alimentaire Territorial se met en place avec tous les acteurs concernés du PETR dans la poursuite de la dynamique enclenchée sur la transition alimentaire ;
- **Forêt** : cette année un travail se met en place sur la révision de la convention avec l'ONF. Il est nécessaire de continuer la réflexion et l'expérimentation sur les îlots de sénescence effective à Château-Ville-Vieille et Abriès-Ristolas pour la faire essaimer ailleurs sur le territoire du Parc ;
- **Energie** : le travail avec le PETR doit être poursuivi notamment dans le cadre du TEPCV2 et du plan climat énergie. Pour le Parc, une attention sera portée sur le suivi des consommations énergétiques dans l'objectif de les réduire, la formation des élus, la mobilité et les stations. Il est important de donner suite à la démarche « Ma station dans 20 ans » et trouver des mesures concrètes face au changement climatique ;
- **Economie Durable** : la dynamique Marque Valeurs Parc naturel régional doit être poursuivie et élargie à d'autres secteurs et acteurs notamment l'agriculture, la cueillette ;
- **Médiation** : le soutien au pastoralisme va se poursuivre dans le contexte de prédation ainsi que la diffusion de la connaissance et l'expérimentation. Un travail sur le chien de protection se met en place. Un travail de modernisation de notre réseau radio doit se faire au regard de l'évolution numérique ;
- **Réserve Nationale Ristolas-Mont Viso** : cette année va être consacrée à la mise en œuvre et aux travaux du nouveau plan de gestion ainsi qu'à l'intégration d'une équipe renouvelée pour partie ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_02
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2019**

- Natura 2000 : l'animation sur les 4 sites ZSC et ZPS continue dans le cadre de la nouvelle convention d'animation de 3 ans. Le rapprochement avec les élus est indispensable pour la continuité de cette animation ;
- Man And Biosphère (MAB) : la gouvernance est à asseoir ainsi que le montage de projets et les financements liés ; le PITER est commencé avec les partenaires dans le cadre du projet simple « Economies Vertes » et de la recherche.

Nous allons préparer l'avenir et le renouvellement de la Charte notamment dans les nouvelles conditions imposées par la Région.

Le Parc doit toujours être plus proche du territoire et de ses habitants : l'idée est de continuer à mettre en place une réunion publique pour aller à la rencontre des habitants. A ce titre, des évènements vont agrémenter l'année. Il conviendra de pérenniser les réunions dans chaque commune.

Quelques travaux d'investissements sont à prévoir pour la Maison du Parc et la modernisation du réseau radio.

Ces actions devront être menées dans une maîtrise budgétaire et notamment de la masse salariale. Certaines de ces actions ont déjà obtenu des financements, d'autres sont à demander. Il est important d'émettre une grande réserve sur l'obtention de ces financements. C'est pourquoi il est proposé de n'inscrire au budget que les actions déjà financées et de prévoir, lors du vote d'un budget supplémentaire ou de décisions modificatives, d'autres actions potentielles. Des points de vigilance sur les baisses de financement des partenaires doivent donc être pris en compte et accompagner nos travaux de construction budgétaire qui se présentent de la façon suivante :

- Propositions Fonctionnement : 2 000 000 d'euros de dépenses et recettes
- Propositions Investissement : 380 000 euros de dépenses et recettes

Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16
 Votes Contre : 0 Pour : 16
 Abstentions : 0

Décide :

D'accepter les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

